

		Envoyé en préfecture le 30/09/2026 Reçu en préfecture le 30/09/2026 Publié le 30/09/2026 ID : 070-247000755-20260921-BC2026_011-DE		
		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure	SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
		Cession d'un camion benne à ordures ménagères		
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-011		L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le 15 septembre dernier. Le Bureau Communautaire nomme Frédéric Burghard secrétaire de séance. Présents : Joël Brice, Frédéric Burghard, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jacques Deshayes, Claudette Faivre-Bazin, Loïc Laborie, Alain Schelle Pouvoir : Jean-Luc Daval à Jacques Deshayes		
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9				

Exposé

Le camion benne à ordures ménagères Renault immatriculé CQ-721-FE, dont le châssis a été acquis par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil (CCPLx) en date du 20 novembre 2012 et la benne en date du 25 février 2013, affiche, à ce jour, un kilométrage s'élevant à 157 751 kms.

Ce camion benne à ordures ménagères est totalement amorti depuis :

- Le 31 décembre 2022 concernant le châssis ;
- Le 31 décembre 2023 concernant la benne.

Le véhicule est ainsi vieillissant et peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion benne à ordures ménagères en remplacement permettant à la CCPLx d'exercer ses compétences en matière de collecte des déchets.

Des recherches sur les prix de cession de camions bennes à ordures ménagères ont été effectuées par les services SPED et juridique de la CCPLx.

Suite à ces recherches, il convient d'observer que les prix de cession pratiqués sont très variés. Ils dépendent des caractéristiques des camions benne à ordures ménagères, telles que, outre l'année de mise en circulation, le PTAC et le nombre de kilomètres, le nombre d'heures de travail du véhicule, la nature des déchets collectés, l'état de la pelle, mais aussi de l'équipement de la benne, à l'instar du système d'identification des bacs (lecteur de puces).

Dans un souci de bonne gestion et d'optimisation, d'une part, du parc de véhicules de la CCPLx et, d'autre part, du budget annexe SPED de la CCPLx, il semble opportun de procéder à une vente du camion benne à ordures ménagères au plus offrant, par le biais d'une plateforme de vente aux enchères en ligne en fixant le prix de réserve soit la mise à prix initiale du véhicule à 15 000,00 €.

À ce titre, la CCPLx peut choisir un opérateur de vente public ou privé concernant ses biens mobiliers réformés en vertu des dispositions de l'article R.3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Domaine (Direction Nationale d'Interventions Domaniales - DNID, rattachée à la Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP) est le premier opérateur public pour la vente des actifs mobiliers réformés de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales. Il propose une prestation complète, gratuite et sécurisée de l'acceptation de la remise du bien mobilier concerné jusqu'au reversement du produit de la vente à la CCPLx.

La CCPLx a déjà eu recours, au courant du mois d'octobre 2022, à la plateforme de vente aux enchères en ligne « HERMES » de la DNID dans le cadre de la cession d'un camion mini-benne à ordures ménagères.

Ce véhicule a été vendu pour un montant total de 65 000,00 € TTC se décomposant comme suit :

- 33 000,00 € TTC suite à la vente aux enchères ;
- 32 000,00 € TTC suite au versement d'une indemnité du DNID pour le préjudice financier subi par la CCPLx dû au défaut d'information suffisante sur les conditions de vente, notamment la fixation du prix de réserve.

Toutefois, le camion mini-benne à ordures ménagères de marque IVECO ne présentait pas les mêmes caractéristiques du camion benne à ordures ménagères Renault immatriculé CQ-721-FE. En effet, il s'agissait d'un véhicule récent dont la date de première mise en circulation était le 30 juin 2020 et le PTAC était de 7,5 tonnes. Il affichait 7 460 kms au compteur et était équipé d'une benne à compaction SEMAT. De plus, il a été vendu avec un système d'identification des bacs de la marque SIMPLICITI.

Par ailleurs, le DNID a procédé à la modernisation de son service public dématérialisé de vente de biens mobiliers accessible à tous <https://enchères-domaine.gouv.fr/> où figure dorénavant toutes les informations nécessaires pour mener à bien les ventes aux enchères des biens mobiliers des organismes publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant l'ancienneté et le kilométrage important du camion benne à ordures ménagères Renault immatriculé CQ-721-FE affecté au SPED de la CCPLx ;

Considérant l'intérêt de la CCPLx de recourir aux services du Domaine, par le biais de son service public dématérialisé accessible à tous <https://enchères-domaine.gouv.fr/> ;

Considérant que la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers de la CCPLx revient au Bureau Communautaire de cette dernière ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Communautaire

- Approuve le recours à une plateforme de vente aux enchères en ligne pour la cession du camion benne à ordures ménagères Renault immatriculé CQ-721-FE ;
- Approuve le recours aux services du Domaine, par le biais de son service public dématérialisé accessible à tous <https://encheres-domaine.gouv.fr/> ;
- Décide de déterminer le prix de réserve soit la mise à prix initiale du véhicule susmentionné à 15 000,00 € ;
- Décide d'inscrire la recette correspondante au budget annexe SPED de la CCPLx ;
- Approuve la sortie du véhicule susmentionné de l'état de l'actif ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre et à signer tout acte afférent et nécessaire à la cession du véhicule susmentionné, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES